

En ce qui concerne le Canada, il ne fait pas de doute que nous serions heureux d'établir une coopération économique avec une Namibie indépendante, comme nous l'avons fait pour le Zimbabwe et d'autres pays après leur accession à l'indépendance. Nous espérons que cette possibilité se réalisera et nous nous réjouissons de la perspective d'une stabilité dans la région. Nous croyons en effet que l'établissement d'un gouvernement indépendant et pleinement représentatif de la Namibie ainsi que la fin du conflit accroîtront également les possibilités de coopération économique dans l'ensemble de la région.

Enfin, j'ajouterais à l'intention de tous ceux qui ont suivi le débat que l'avenir que nous envisageons pour cette région permettra de renforcer la paix et la sécurité en Afrique australe, malgré les craintes et les méfiances qui entravent actuellement le progrès. Ceux d'entre nous qui ont recherché une solution pacifique et négociée en Namibie ne perdront pas intérêt une fois que cet objectif aura été atteint. J'aimerais rappeler, dans ce contexte, que les chefs de gouvernement du Commonwealth ont, en 1975, déclaré qu'ils étaient prêts à voir la Namibie se joindre à eux après son indépendance. Je suis convaincu qu'ils ne seraient que trop heureux de recevoir bientôt une réponse à leur invitation de la part du gouvernement d'une Namibie libre et indépendante.

Ayant à l'esprit la responsabilité toute particulière qui incombe à l'organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité en ce qui touche la Namibie, mon gouvernement espère que ce débat et l'adoption d'une résolution constructive accéléreront la mise en application de la Résolution 435. La population de la Namibie mérite la paix et l'indépendance. Il faut lui permettre le plus tôt possible de décider de son avenir.